

ARTICLE 1

Le Comité Occitanie de la FFC organise la Coupe Occitanie Route Pass'Cyclisme. Cette Coupe met en compétition les coureurs Pass'Cyclisme et Pass'Cyclisme Open licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison route.

ARTICLE 2 : Catégorie

Cette coupe basé sur l'attribution de points comportera un classement général individuel pour les Pass'Cyclisme (Open) D1, Pass'Cyclisme (Open) D2, Pass'Cyclisme D3 et les Pass'Cyclisme D4.

ARTICLE 3 : Organisation

Si les nombres de coureurs est assez importants, le départ des D3/ D4 devra se faire en décalé.

ARTICLE 4 : Barèmes des épreuves

Barème	Places															Partants non classé(e)s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
N°1	35	30	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	5
N°2	50	42	37	34	31	28	27	25	24	22	21	20	18	17	15	5

Barème N°1: Toutes les épreuves réservées aux catégories Pass'Cyclisme et Pass'Cyclisme Open

Barème N°2 : Championnat Occitanie Route et Contre la Montre

ARTICLE 5 : Attribution des points en cas de coureurs classés ex-aequo dans une épreuve

Si le nombre de coureurs classés ex-aequo est connu, ceux-ci se partagent la totalité des points restant à attribuer.

Si le nombre de coureurs classés n'est pas défini, l'attribution de points s'arrêtera au dernier coureur classé.

ARTICLE 6 : Changement de catégorie en cours de saison

La commission Régionale vélo loisirs sera en charge de statuer sur la montée de catégorie des coureurs en cours de saison, en appliquant la réglementation fédérale.

Elle pourra aussi décider du passage en catégorie inférieure, sur demande de l'intéressé. Les points acquis seraient alors conservés. Si un coureur devait passer dans une catégorie supérieure en cours d'année, il conserverait la moitié de ses points acquis précédemment, avec arrondi à l'entier supérieur.

Le Changement de catégorie ne peut en aucun cas faire remporter le Trophée à un concurrent.

ARTICLE 7 : Litiges

La Commission Régionale vélo loisirs sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir. Elle est habilitée à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

ARTICLE 8 : Ex-aequo

Les coureurs classés ex-aequo à la fin des épreuves de la Coupe seront départagés par le classement obtenu lors du Championnat d'Occitanie route.

ARTICLE 9 : Récompenses

Des récompenses seront attribuées à chaque premier des quatre classements distincts (D1, D2, D3, D4).

La présence sera obligatoire, lors de la remise des Trophées, les absents ne percevront pas leurs récompenses, sauf motif dûment justifié.